



Saisie compte bancaire de mon partenaire (PASCE).

Par **bea63**, le **05/01/2015** à **00:07**

Bonsoir,

Nous sommes pascés et mon [barre]conjoint[/barre] partenaire va avoir une saisie sur son compte bancaire suite à 1 litige avec son ex pour la pension alimentaire d'un de ses fils qui est placé en famille d'accueil depuis 2 ans, sa mère a juste 1e droit de visite 1 fois par mois cf jugement de placement. Ne versant plus la pension alimentaire depuis la date de son placement car la mère n'ayant plus l'enfant et avec accord de toutes les parties, la CAF vient de lui envoyer 1 lettre en AR lui spécifiant la saisie sur son compte ?

Nous n'avons pas de compte commun et sommes connus que par les impôts puisque nous sommes pascés.

L'organisme peut-il saisir également mon compte ?

Merci

Cordialement

Par **moisse**, le **05/01/2015** à **10:19**

Bonjour,

[citation]Ne versant plus la pension alimentaire depuis la date de son placement car la mère n'ayant plus l'enfant et avec accord de toutes les parties,[/citation]

Avec surtout le seul auto-accord de votre partenaire qui a décidé de faire justice lui-même en s'autorisant à ne plus verser la pension alimentaire.

D'où intervention de la CAF et sans doute sur doléance de la mère.

[citation]L'organisme peut-il saisir également mon compte ? [/citation]

Pas sans enquête approfondie sur d'éventuels mouvements de fonds destinés à sécher le compte de votre partenaire et faire obstacle à toute saisie.